

L'université Savoie Mont Blanc, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située au 27 rue Marcoz, BP 1104, 73011 Chambéry cedex, France, prise en la personne de son président,

est responsable de traitement au sens de la réglementation en matière de données à caractère personnel (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »)).

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées sur la plateforme gérée par l'université Savoie Mont Blanc.

La base légale de ce traitement est l'obligation légale. La [loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) a en effet rendu obligatoire la mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination. Le [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique](#) est venu préciser le cadre légal. Les seuls destinataires des données collectées sont la directrice et la directrice adjointe de la DAJI et les référents Égalité de l'USMB.

Hors les cas où le signalement est réalisé de façon anonyme, les données collectées sont, pour les personnes ayant procédé au signalement (victime ou témoin) :

- les données d'identification dont seul le nom et le prénom sont obligatoires (*nom, prénom, photo, vidéo*),
- les données de contact (*email et numéro de téléphone qui sont facultatifs*),
- la vie personnelle (*en fonction de ce qui est renseigné dans le formulaire*),
- la vie professionnelle (*étudiant ou personnel de l'USMB*),
- les informations d'ordre économique et financier (*en fonction de ce qui est renseigné dans le formulaire*),
- les données de connexion (*suite à la connexion sur son compte pour le suivi du signalement : logs, adresse IP*),
- les données de localisation (*lieu et date de la réalisation des faits signalés*),
- les données sensibles relatives à l'origine ou l'appartenance syndicale, la santé et/ou vie sexuelle (*en fonction de ce qui est renseigné dans le formulaire*).

Le cas échéant, *les nom, prénoms et coordonnées des personnes témoins* de la situation peuvent être renseignés dans le formulaire, ainsi que les données d'identification de l'auteur présumé des faits.

En fonction de la situation, différents délais de conservation peuvent s'appliquer. Il convient d'abord de distinguer trois situations :

- si les données relatives à un signalement n'entrent pas dans le champ du dispositif, les données sont supprimées ou anonymisées sans délai,
- si aucune suite n'est donnée au signalement, les données sont supprimées ou anonymisées dans un délai de deux mois à compter de la clôture des opérations de vérification,
- lorsqu'une procédure est engagée à l'encontre d'une personne, les données relatives au signalement peuvent être conservées jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision. Le responsable de traitement peut également conserver les données collectées aux fins d'assurer la protection des personnes ou de permettre la constatation d'infraction.

Vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel, le droit d'accès, le droit de rectification et le droit à la limitation du traitement. Vous pouvez les exercer en contactant la direction des affaires juridiques et institutionnelles dajid@univ-smb.fr ou le relais DPO à l'adresse relaisdpo@univ-smb.fr. En cas de contestation légitime non satisfaite après nous avoir contactés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (sur le site cnil.fr).